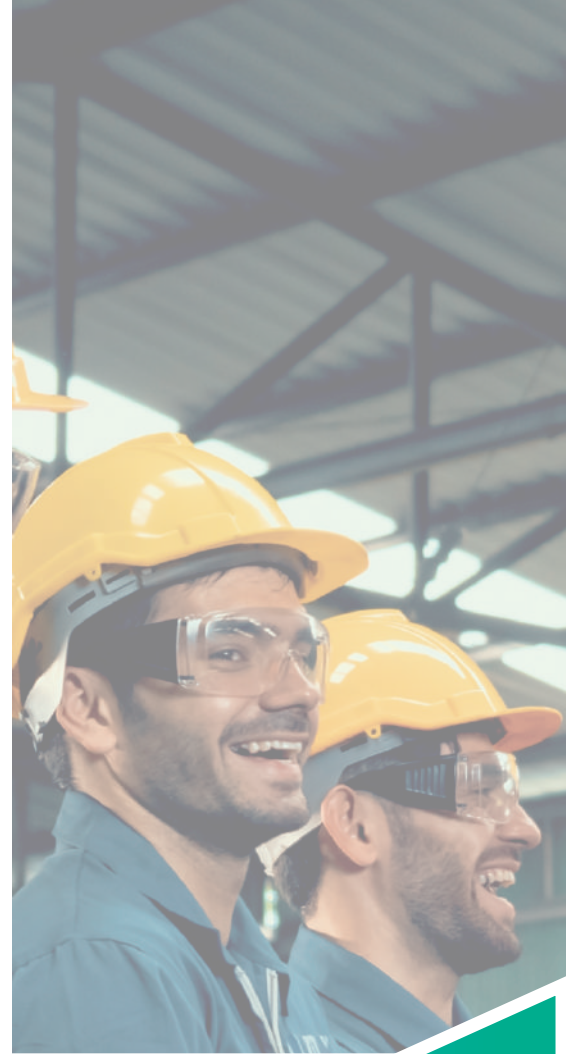


ilyse!
Redécouvrons
nos industries



Règlement

> Appel à projets <

« Nouvelles vocations professionnelles :
En quoi les activités productives locales
font-elles sens aujourd'hui ? »

Nos fondateurs

GRAND LYON
la métropole

SÉM
SAINT-ÉTIENNE
la métropole

UIMM
LYON-FRANCE
LA FABRIQUE
DE L'AVENIR

UIMM
Loire
LA FABRIQUE
DE L'AVENIR

**RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

**UNIVERSITÉ
DE LYON**

Fondation créée avec le soutien de la Banque
des Territoires dans le cadre du programme
d'investissements d'avenir PIA 3

**FRANCE
2030** TERRITOIRES
D'INNOVATION

GOUVERNEMENT
*Liberté
Égalité
Fraternité*

**BANQUE des
TERRITOIRES**
GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS

Sous l'égide de
**FONDATION
POUR
L'UNIVERSITÉ
DE LYON**

Article 1 - L'organisateur & les objectifs généraux de ses appels à projets

La fondation ILYSE en quelques mots

Abréviée par la Fondation pour l'Université de Lyon, la fondation ILYSE – Industrie **LY**on **S**aint-**E**tienne – soutient des projets visant à [re]tisser un lien de proximité entre les activités de production et les habitants d'un même bassin sur les métropoles de Lyon et de Saint-Etienne. Elle œuvre ainsi au nécessaire redéploiement d'un tissu productif local durable et inclusif.

Pour mener son action, Ilyse :

1. **Fédère des collectifs** d'acteurs industriels, de la formation, de l'emploi et de la culture en communautés d'ambassadeurs de la médiation et de la transformation positive de l'industrie ;
2. **Elabore puis propose des appels à projets** thématiques visant à sélectionner des dispositifs de médiation industrielle ;
3. **Accompagne les lauréats** de ses appels à projets dans l'atteinte de leurs objectifs de déploiement tout au long du soutien financier pourvu par la Fondation.

La fondation ILYSE souhaite ainsi encourager une meilleure connaissance des activités productives et des métiers industriels à portée des habitants des bassins métropolitains, soit les :

- **Jeunes** en cours d'orientation, de formation ;
- Personnes en **recherche d'emploi ou en reconversion** professionnelle ;
- **Riverains** de bassins industriels ;

Et permettre à chacune et à chacune de :

- **[Re]construire une image** actualisée de l'industrie ;
- **[Re]trouver sa place** dans l'industrie ;
- **[Re]intégrer les enjeux** liés aux transformations vertueuses de l'industrie ;
- **[Re]développer sa culture** industrielle.

Typologie des projets soutenus par la Fondation

Dans le souci d'accélérer l'impact des dispositifs de médiation industrielle, Ilyse souhaite soutenir des projets ayant fait la preuve de leur efficacité et en capacité d'être :

- **Massifiés** et toucher un plus grand nombre de bénéficiaires ;
- **Essaimés** et se déployer plus largement sur les bassins des métropoles de Lyon et de Saint-Étienne ;
- **Pérennisés** avec un modèle économique qui maintienne les dispositifs au-delà du soutien reçu par la Fondation ;

- **Intégrés** à leurs bassins d'action car déployés en proximité et en cohérence avec les industriels et les autres opérateurs locaux ;
- **En équité** car portés au bénéfice de tous les publics, sans distinction ; en ayant une attention particulière à ceux qui sont moins dotés / ciblés par les initiatives existantes.

En cela, la fondation ILYSE ne souhaite pas :

- **Se substituer** - c'est-à-dire financer des dispositifs actuels à périmètre constant ou déjà financés par ailleurs ;
- **Se disperser** - en d'autres termes soutenir des actions déconnectées les unes des autres ;
- **Se diluer** - autrement dit encourager des initiatives non-pérennes ;
- **Se superposer** - c'est-à-dire ne cibler que des bénéficiaires déjà bien dotés par les politiques publiques actuelles.

Article 2 - Thème & objectifs de l'appel à projets

La thématique de cet appel à projet de la fondation ILYSE est :

« **Nouvelles vocations professionnelles : En quoi les activités productives locales font-elles sens aujourd'hui ?** »

Les crises successives – climatique, sanitaire et géopolitiques - que nous traversons à l'échelle globale questionnent plus que jamais les trajectoires professionnelles. Nombreux sont ceux qui, de manière subie ou choisie, envisagent de s'investir dans un autre environnement de travail, porteur d'un sens nouveau.

Or Les activités productives locales, synonymes d'opportunités dans ses filières en transformation comme dans celles qui émergent, disposent de nombreux atouts en réponse à cette évolution sociétale majeure.

Alors **comment (mieux) agir et (mieux) valoriser les atouts de l'industrie pour faire :**

- **S'interroger des curieux**, des curieuses qui se diront « pourquoi pas l'industrie ? » ;
- **Choisir l'industrie par cohérence** avec un projet de vie, avec des convictions personnelles et professionnelles ?

Objectifs de l'appel à projets

En lançant cet **appel à projet sur 2 ans**, la fondation ILYSE souhaite inviter les opérateurs de la médiation et de la transformation positive de l'industrie à se constituer en réseau pour **faire travailler, à l'échelle locale et de manière croisée, industriels et prescripteurs** - conseillers et accompagnants – auprès de publics en reconversion / en recherche d'une nouvelle vocation professionnelle à :

- **L'appropriation des réalités** et atouts des activités productives locales ;

- **L'évolution de la perception** des compétences attendues pour se reconverter dans l'industrie ;
- **La convergence de lecture** et de transmission des facteurs de sens incarnés par l'industrie locale.

L'objectif est, par **la mise en place de formats, d'actions de médiation qui ont fait la preuve de leur efficacité ; d'amener les prescripteurs et les industriels** des bassins métropolitains lyonnais et stéphanois à :

- **Une connaissance partagée** des réalités terrain, des atouts et enjeux de l'industrie à l'échelle locale ;
- **Un engagement réciproque** à rendre lisible et accessible ces activités de productions ;
- **Une vision commune** de ce qui fait sens dans l'industrie locale pour les publics, divers, en situation de reconversion / de recherche d'une nouvelle vocation professionnelle.

Article 3 - Champ d'application de ce règlement & critères d'éligibilité des projets

Le présent document a vocation à s'appliquer aux candidats à l'appel à projets lancé par la fondation ILYSE, puis aux bénéficiaires d'un financement alloué par la Fondation en vue de la réalisation d'un projet sélectionné dans le cadre de cet appel à projets.

Le **budget global prévisionnel alloué** à cet appel à projets (tous lots confondus) est de **400 000€** (quatre-cent mille euros) sur deux ans.

Conditions d'éligibilité d'un projet

Outre les critères socles énoncés précédemment à l'Article 1 de ce règlement, Ilyse étudiera avec intérêt les projets de médiation industrielle :

- Portés par des acteurs ou groupements d'acteurs **privés ou publics** (associations, entreprises, réseaux d'entreprises, centres de recherche...);
- Remplissant les critères d'éligibilité de la grille de notation portés à **l'Article 4** ;
- Répondant aux **3 volets de la proposition** de l'appel à projets en question ;
- Construits en impliquant des **acteurs pertinents et connectés**, en capacité de mettre en œuvre un parcours de médiation équilibré entre industriels et prescripteurs - conseillers, accompagnants des publics en reconversion / en recherche d'une nouvelle vocation professionnelle ;
- Mis en œuvre dans une **logique de proximité** afin de [re]connecter prescripteurs et acteurs impliqués dans les activités de production à l'échelle locale ;
- **Concrets** donc permettant :
 - ▶ Aux prescripteurs de toucher du doigt, de vivre, de s'imprégner des réalités et enjeux des industriels ;
 - ▶ Aux industriels d'ouvrir leurs perceptions des publics accompagnés ;

- **Equitables et inclusifs**, donc visant à donner les arguments justes pour d'une part intéresser, d'autre part intégrer tous types de publics engagés dans une démarche de reconversion / de recherche d'une nouvelle vocation professionnelle : salariés, femmes, jeunes, seniors, publics empêchés, demandeurs ou éloignés de l'emploi, invisibles...

Dans une logique d'impact et de capacité à pérenniser l'action du porteur, les projets proposés devront atteindre une taille critique notamment traduite par les éléments financiers du projet et de la demande de soutien à la fondation ILYSE :

- Montant global du projet **sur 2 ans : 150K€ minimum** ;
- Pourcentage du budget du projet **sollicité auprès d'Ilyse : 40% au maximum**.

Dans le cas où la fondation ILYSE sélectionne un projet mais n'affecte pas le montant demandé, le porteur de projet sera informé et aura la possibilité d'accepter ou de refuser.

Remarques

La fondation ILYSE ne subventionne pas les projets portés par :

- Des organisations à caractère religieux ou politique ;
- Des structures siégeant au Comité Stratégique de la Fondation ou au Comité des Experts de l'appel à projets. Ces dernières peuvent néanmoins être désignées partenaires. Dans ce cas elles ne pourraient pas participer aux votes de sélection des projets à soutenir ;
- Des organisations financées au-delà de 50% de leur budget par une structure membre du Comité Stratégique ;
- Une structure qui a déjà bénéficié du soutien d'Ilyse pour le même projet.

Article 4 - Jury & critères d'évaluation des projets

Jury

Les projets soumis en réponse aux appels à projets diffusés par la fondation ILYSE seront :

1. **Notés sur une grille d'évaluation** d'après les informations reportées dans les dossiers de candidatures. Des informations complémentaires pourront être demandées et devront être fournies à la fondation ILYSE dans un délai imparti de 4 jours ouvrés.
2. **Présélectionnés par un Comité des Experts** composé d'un minimum de 6 personnalités reconnues et qualifiées ; sélectionnées prioritairement parmi les organisations siégeant au Comité Stratégique d'Ilyse.
3. **Sélectionnés sur présentation devant le jury final** constitué des membres du Comité Stratégique.

En cas d'égalité lors du vote final, la voix du président compte double.

Critères d'évaluation des projets

Chaque projet soumis en candidature fait l'objet d'une évaluation structurée en 3 familles de critères :

1. Critères d'éligibilité :

Les projets ne respectant pas les critères ci-dessous seront éliminés d'office :

- **La transmission de l'ensemble des pièces requises** dans le dossier de candidature ;
- **La présentation d'au minimum deux engagements partenariaux formalisés** par courrier ou courriel :
 - ▶ Un établissement industriel ;
 - ▶ Une structure prescriptrice en charge du conseil ou de l'accompagnement aux publics en reconversion / en recherche d'une nouvelle vocation professionnelle ;
- **Le financement sollicité auprès d'Ilyse** doit être supérieur ou égal à 60K€ sur les deux ans du projet et ne doit pas dépasser 40% du budget global de l'opération (soit un projet d'un montant global de 150K€ sur 2 ans au minimum) ;
- Le projet décline bien **les 3 volets** de la proposition ;
- Le **déploiement** sur les territoires des métropoles de Lyon et de Saint-Etienne doit être programmé.

2. Critères de notation :

L'adéquation du projet avec les enjeux et objectifs d'Ilyse

Seront ainsi observés et notés la capacité du projet, sur deux ans à :

- Se déployer sur les **3 volets** de manière équilibrée entre industriels et prescripteurs ;
- **Massifier** auprès d'un nombre de bénéficiaire plus important (valeur relative par rapport à l'existant) ;
- **Essaimer** de manière équilibrée sur les bassins industriels des métropoles de Lyon et de Saint Etienne (valeur absolue par rapport à l'existant) ;
- Mettre en **proximité** les bénéficiaires industriels et prescripteurs ;
- S'articuler dans une **dynamique partenariale** et territoriale au service des 3 volets ;
- Délivrer des **formats concrets**, propices à l'ouverture des perceptions de l'industrie et des industriels ;
- Intégrer certains **bénéficiaires** dans les formats de médiation ;
- Ouvrir les perceptions de l'industrie / des industriels envers les publics **féminins** ;
- Ouvrir les perceptions de l'industrie / des industriels envers les publics **porteurs de handicaps** ;
- Ouvrir les perceptions de l'industrie / des industriels envers les publics **jeunes** (-26 ans) ou **seniors** (+50 ans) ;

- Ouvrir les perceptions de l'industrie / des industriels envers les **publics invisibles ou éloignés de l'emploi**.

La cohérence entre les ambitions du projet et les moyens mis en œuvre

Seront en outre évalués si :

- La **dimension** du projet correspond aux objectifs énoncés (ex : mise en cohérence entre le nombre de bénéficiaires, de bassins ciblés et les moyens, les partenaires) ;
- Le porteur a la capacité de rendre le projet **visible** (dispositif et ressources dédiées à la communication autour du projet) ;
- Le porteur de projet a la capacité de mesurer la **satisfaction** des industriels et prescripteurs impliqués dans le projet ;
- Le projet peut être rapidement **mis en œuvre** ;
- Les besoins du projet sont en **adéquation avec les ressources** humaines et l'environnement organisationnel du porteur ;
- Le porteur a la capacité de financer **le projet à 3 ans** au regard du financement demandé. Démonstration de la pérennisation de l'opération par un business plan du projet à 3 ans étayé.

3. Des critères bonus

En complément, les évaluateurs pourront attribuer quelques points complémentaires au titre d'un projet « coup de cœur » ou de la participation du porteur à **l'Atelier de lancement de l'appel à projets qui se tiendra le mardi 30 août 2022** à Saint-Etienne.

Merci de vous inscrire sur le lien suivant :

<https://www.helloasso.com/associations/fondation-ilyse/evenements/l-atelier-d-ilyse>

Article 5 - Calendrier : date et heure limites de remise des projets

L'appel à projets « **Nouvelles vocations professionnelles : En quoi les activités productives locales font-elles sens aujourd'hui ?** » est organisé selon le calendrier suivant :

- Diffusion de l'appel à projets : **le 21 juin** à l'occasion de la semaine de la Qualité de Vie au Travail ;
- Fin de dépôt des dossiers de candidature : **le vendredi 30 septembre à 23h59 (heure de Paris)** à transmettre à l'adresse suivante : delphine.greco@fpul-lyon.org ;
- Présélection des projets finalistes par le Comité des Experts : **d'ici le 28 octobre** ;
- Audition des finalistes par le Comité Stratégique : **le 8 novembre 2022 à Lyon** (lieu à confirmer).

Si vous candidatez au présent appel à projets, merci de bloquer ces dates dans votre agenda.

Si le porteur de projet ne participe pas, ou n'est pas représenté à l'audition finale auprès du Comité Stratégique, **la candidature sera considérée comme nulle.**

Ce calendrier tout comme les éléments constitutifs de l'appel à projets sont disponibles sur le site Internet de la fondation ILYSE : www.fondation-ilyse.org

Article 6 - Dossier de candidature & dépôt

Publicité

La publicité de l'appel à projets est assurée par :

- La publication de ces éléments constitutifs sur le site Internet de la fondation ILYSE : www.fondation-ilyse.org ;
- La publication d'au moins un post dédié sur la page LinkedIn de la Fondation : <https://www.linkedin.com/company/fondation-ilyse/>
- La diffusion d'un emailing dédié aux contacts inscrits par le lien suivant : <https://fondation-ilyse.org/contact/>
- La transmission des éléments sur simple demande auprès de la Déléguée générale : delphine.greco@fpul-lyon.org

Remarques

Il est demandé aux candidats porteurs de projets de :

- Renseigner et signer le dossier de manière **dématérialisée** ;
- Ne pas le rédiger manuellement ;
- Répondre de manière **claire et synthétique** à l'ensemble des points ;
- Utiliser la rédaction à la **troisième personne du singulier** ;
- **Joindre les pièces** suivantes au dossier de candidature :
 - ✓ Attestation de création (Journal Officiel, Kbis) ;
 - ✓ Statuts de la structure en vigueur ;
 - ✓ Composition du Conseil d'Administration / autre organe décisionnel ;
 - ✓ Dernier rapport d'activités (2021) ;
 - ✓ Comptes annuels 2020 et 2021 ;
 - ✓ Présentation détaillée du projet et de l'utilisation des fonds (format libre) ;
 - ✓ Budget Prévisionnel du projet à 3 ans (modèle fourni à compléter) ;
 - ✓ RIB ;
 - ✓ Logo ;

- ✓ **Une lettre ou un courriel** émanant d'au moins deux partenaires attestant de leur engagement dans le projet : **un industriel ET une structure prescriptrice** en suivi de publics en reconversion / en recherche d'une nouvelle vocation professionnelle.

Attention, les candidatures doivent être **adressées avant la date précisée à l'Article 5**.

Seuls les dossiers dûment complétés et retournés dans les délais demandés feront l'objet d'une notation et d'une présentation auprès des Comités habilités à rendre une décision. Tout dossier de candidature reçu après la date limite de réception est rejeté sans être analysé.

La fondation ILYSE se réserve le droit de demander la production de tout autre document complémentaire nécessaire à l'instruction du dossier présenté. Si l'équipe de permanents constate que le dossier n'est pas complet, n'est pas conforme aux exigences de présentation ou que la présentation du budget ne respecte pas les conditions, elle peut décider de **laisser un délai de 4 jours ouvrés** aux candidats concernés pour compléter ou corriger leur dossier de candidature et le renvoyer à la Fondation.

Six projets au maximum seront retenus en phase finale en fonction du présent règlement, du budget consacré à l'opération et selon avis du jury.

Article 7 - Déroulement de la procédure de sélection

Le processus de sélection des projets comprend cinq étapes au cours desquelles interviennent les différentes instances de la Fondation.

Tout d'abord **les membres du Comité stratégique choisissent la thématique** du futur appel à projet parmi les domaines d'activité de la Fondation : orientation/ insertion ; emploi / reconversion ; cultures industrielles.

Ils désignent également des « Experts » au sein de leurs structures, rejoints si besoin par des personnalités externes. **Le Comité des Experts** ainsi formé et validé participe, avec d'autres personnalités qualifiées, à **l'idéation de la proposition d'appel à projets**. Cette proposition est **validée par le Comité Stratégique** en dernière instance.

S'en suivent les différentes étapes qui jalonnent l'instruction de l'appel à projets :

- **Etape 1 : La phase de publicité** de l'appel à projets durant laquelle l'équipe permanente réceptionne les dossiers de demande de subvention ;
- **Etape 2 : L'évaluation** des dossiers de candidature, effectuée selon la grille des critères retenus pour l'appel à projets, est élaborée pour présentation au Comité des Experts ;
- **Etape 3 : La présélection** des projets à présenter en finale est opérée par le Comité des Experts, réuni en Comité de sélection ;
- **Etape 4 : L'audition** des finalistes se tient devant les membres du Comité Stratégique qui désigne les projets et les financements éligibles ;
- **Etape 5 : L'annonce** des résultats et des commentaires anonymisés du jury est faite par l'équipe permanente aux porteurs de projets finalistes.

A chacune de ces étapes, les dossiers présentés sont susceptibles de recevoir une réponse négative, nécessairement motivée auprès des porteurs de projets concernés.

Article 8 - Conditions de versement

Les versements des financements pour les projets retenus sont échelonnés selon des règles strictes permettant un contrôle de l'utilisation de la subvention.

Ces règles sont les suivantes :

- **50% au lancement** du projet (à la signature de la convention) ;
- **30% à 12 mois** si les conditions de bilan sont respectées ;
- **20% à 18 mois** si les conditions de bilan sont respectées.

A titre d'exemple, un projet dont le budget global estimé à 240K€ sur 2 ans et subventionné par la fondation ILYSE à hauteur de 96K€, sera doté comme suit :

Lancement N1	+ 6 mois	+ 12 mois	+ 18 mois	+ 24 mois
Versement TR1	Bilan intermédiaire	Bilan & Visite terrain Versement TR2	Bilan intermédiaire Versement TR3/3	Bilan & plan de pérennisation
50% global soit 48K€		30% global soit 29K€	20% global soit 19K€	Valorisation complémentaire du projet par Ilyse

Suivi

Chaque projet sélectionné par la fondation ILYSE fait l'objet d'une **Convention de Reversement** avec la Fondation pour l'Université de Lyon, fondation abritante, fixant ainsi les règles du partenariat. Outre les aspects juridiques classiques, elle **mentionne les obligations du porteur** en termes de communication, de mesure de satisfaction des bénéficiaires, de suivi et de bilan du projet.

Pour chaque projet, **un parrain ou une marraine**, membre du Comité des Experts est nommé.e. Le suivi est formalisé **selon les termes de la Convention de Reversement** par :

- **L'envoi des éléments de bilan** en annexes ;
- **L'organisation des visites terrain** avec un membre de l'équipe permanente de la Fondation et du parrain ou de la marraine du projet ;
- **La tenue d'une réunion de synthèse finale** après production du bilan et du plan de pérennisation du projet.

Principes de déblocage des fonds

Les tranches 2 et 3 seront débloquées uniquement si la note de l'évaluation liée à la grille de suivi du projet est comprise entre 5 et 10.

En cas de note inférieure à 5, la tranche suivante sera débloquée seulement lorsque les éléments rectificatifs seront produits / objectifs annoncés seront atteints ; ce dans un délai maximum de 3 mois.

En cas de non-respect des engagements du règlement et des objectifs, la fondation ILYSE peut décider de ne pas débloquer l'intégralité des fonds ou d'interrompre les versements.

Dans le cas d'un versement partiel, il sera calculé sur la base du prorata des objectifs quantitatifs réalisés par rapport à ceux annoncés.

Article 9 - Communication

La fondation ILYSE autorise les structures lauréates à apposer son logo et les éléments de communication qu'elle leur aura transmis sur l'ensemble des supports de communication relatifs au projet lauréat subventionné, sous réserve du respect strict de la Charte Graphique de la Fondation annexée à la Convention de Reversement et sur validation de la Responsable Communication : marlyne.chardon@fpul-lyon.org. Il est précisé que les logos et autres droits de propriété intellectuelle détenus par la fondation ILYSE resteront sa propriété, sans qu'il ne puisse être conféré aux organisations lauréates de droits autres que ceux définis ci-avant.

Les participants autorisent expressément les organisateurs à utiliser et diffuser leurs images (via des supports papier et digitaux) et les éléments caractéristiques de l'activité de leur projet à des fins publicitaires, promotionnelles ou purement informatives.

Ils renoncent, uniquement pour les besoins de cet appel à projets, à revendiquer tout droit sur leur image, et acceptent par avance la diffusion des photographies pouvant être prises à l'occasion des instances ou événements liées à leur implication auprès de la Fondation.

Le porteur de projet pourra être invité à présenter les résultats de son projet à un événement de la fondation ILYSE. Le projet sera mentionné sur le site de la Fondation et pourra faire l'objet d'actualités, de publications sur les réseaux sociaux et autres supports de la Fondation.

Article 10 - Modification et annulation de l'appel à projets

La fondation ILYSE se réserve le droit, pour quelle que raison que ce soit, de reporter, d'écourter, de prolonger ou d'annuler cet appel à projets, sans formalité judiciaire et sans mise en demeure. Ilyse ne pourra voir sa responsabilité engagée ; à ce titre aucun remboursement, ni indemnité d'aucune sorte, ne seront dus aux candidats. Les éventuelles modifications de calendrier, le présent règlement et le dossier de candidature sont accessibles sur le site de la Fondation.

Article 11 - Protection des données personnelles

Conformément aux dispositions des articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants bénéficieront d'un droit d'accès et de rectification aux informations communiquées auprès de la fondation ILYSE. Les candidatures remplies par les participants ainsi que les délibérations des jurys sont confidentielles. Les personnes ayant connaissance de leur contenu sont tenues au secret.

Article 12 - Acceptation

La participation à l'appel à projets implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement, de ses modalités de déroulement et de ses résultats. Toute contestation relative au présent règlement ou à l'appel à projets, quelle qu'en soit sa nature, sera tranchée souverainement et en dernier ressort par la fondation ILYSE et sa fondation abritante, la Fondation pour l'Université de Lyon.

Contact

Pour toute question relative aux appels à projets de la fondation ILYSE, veuillez contacter :



Delphine GRECO
Déléguée Générale
delphine.greco@fpul-lyon.org

Fondation ILYSE
Industrie LYon Saint-Etienne
USIN Lyon Parilly – bât. 107
41 boulevard Marcel Sembat
69200 Vénissieux
www.fondation-ilyse.org

Nos fondateurs

GRAND LYON
la métropole

SÉM
SAINT-ÉTIENNE
la métropole

UIMM
LYON-FRANCE
LA FABRIQUE
DE L'AVENIR

UIMM
Loire
LA FABRIQUE
DE L'AVENIR

**RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**
Liberté
Égalité
Fraternité

**UNIVERSITÉ
DE LYON**

Fondation créée avec le soutien de la Banque des Territoires dans le cadre du programme d'investissements d'avenir PIA 3

**FRANCE
2030** TERRITOIRES
D'INNOVATION

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

**BANQUE des
TERRITOIRES**
GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS

Sous l'égide de
**FONDATION
POUR
L'UNIVERSITÉ
DE LYON**